



L'écho

SYNDICAL 575

Bulletin d'information du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Section locale 575

Ensemble pour la santé

Non au privé

À l'intérieur

Ensemble pour la santé
page 2

Être syndiqué,
ça fait une différence
page 3

J'y adhère!
page 4

Un règlement
dans les caisses
page 5

Une lourde perte
page 5

Le délégué et
la déléguée sociale
page 6

On ne doit pas jouer ...
page 7

Gardez l'œil ouvert
page 8

Munies de leur parapluie et de leur imperméable, près de 50 000 personnes ont marché dans les rues de Montréal, le samedi 3 mai dernier, pour manifester leur attachement au système de santé public, universel et gratuit.



Des gens de tous âges et de tous horizons ont pris part à cet événement organisé par une vaste coalition du monde syndical, d'organismes de la société civile provenant des milieux communautaire, étudiant, féministe, universitaire, de groupes de retraités et de médecins.



Des milliers de membres de la FTQ dont un bon nombre provenant du SEP B étaient parmi les manifestants et les manifestantes qui ont marché pour exprimer leurs inquiétudes devant une ouverture toujours plus grande au secteur privé qui menace la gratuité et l'universalité du système public de santé.



L'Ontario a déjà adopté une telle mesure.

Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre de la grande campagne de la FTQ pour des solutions publiques aux problèmes d'accès à la santé amorcée en janvier dernier.

« On veut nous vendre des solutions magiques comme le recours accru aux entreprises privées qui créerait deux classes de citoyens. J'ai 57 ans et je ne veux pas qu'on revienne en arrière. Il n'y a pas une famille qui n'a pas une histoire d'horreur dans son placard, à l'époque où il fallait s'endetter, vendre sa maison ou ses biens pour faire soigner un proche gravement malade. On s'est donné collectivement un système public pour éviter ça, il faut le préserver », a affirmé le président de la FTQ devant la foule réunie au parc Jeanne-Mance.

Depuis l'adoption de la loi 33 qui permet l'ouverture à l'assurance privée pour les chirurgies de la hanche, du genou et des cataractes, une série d'initiatives ont été mises de l'avant pour élargir cette brèche. Un projet de règlement permet en effet qu'une cinquantaine de chirurgies puissent être exécutées en exclusivité dans des cliniques privées opérées par des médecins désengagés du système public. Des promoteurs tentent aussi d'attirer les spécialistes vers les services privés, d'autres envisagent la construction d'établissements privés de santé et d'autres encore annoncent de nouveaux traitements moyennant des dizaines de milliers de dollars !

Si le ministre Couillard a le pouvoir de retirer son projet de règlement, il a également celui de restreindre le nombre de médecins qui pourraient envisager de se désengager du système public pour se tourner vers le privé.



Centre médical Rockland a souligné le 3^e anniversaire de l'arrêt Chaoulli.

Cette campagne est loin d'être terminée et d'autres activités sont à venir.

C'est un dossier à suivre...



Syndicat des employées
et employés
professionnels-les
et de bureau

RECRUTEMENT SYNDICAL

J'y adhère !

Vous avez à **cœur** le recrutement
et l'âme d'une personne recruteur ?

Vous voulez **participer** à des
campagnes actives de recrutement?

Vous êtes **disponible** pour une formation cet automne?

Vous voulez être de l'**équipe**
des personnes recruteurs du SEP B-Québec?

Démontrez votre **intérêt**
et dites-le à vos responsables syndicaux!

Solidairement

Être syndiqué, ça fait une différence!

Une décision fort attendue ...

Le 16 juin 2008, Me Claude Fabien, du tribunal d'arbitrage de griefs, a cassé le congédiement de M. Pierre Laflèche, salarié du CFE Desjardins Grandes Seigneuries-Vallée des Tisserands, pour y substituer une suspension de quatre (4) mois. Me Fabien a également ordonné la réintégration du plaignant dans son poste (directeur de compte) dans les dix jours de la réception de la sentence, avec effet rétroactif au 25 septembre 2007.

L'employeur reprochait à M. Laflèche d'avoir volé de l'information confidentielle au sujet de ses employés. Alors qu'il était président du syndicat, M. Laflèche a photocopié les noms et adresses apparaissant sur les enveloppes de paye des employés non syndiqués des succursales de Châteauguay et St-Rémi, dans le but de constituer une liste qui permettrait au syndicat de communiquer éventuellement avec eux pour promouvoir leur syndicalisation. Même si le plaignant n'avait aucun antécédent disciplinaire, l'employeur jugea sa faute suffisamment grave pour rompre le lien de confiance et justifier le congédiement.

Le tribunal a considéré six facteurs d'atténuation qui rendent le congédiement disproportionné par rapport à la faute commise.

La préméditation relative : Lorsqu'il a photocopié les enveloppes de paye, M. Laflèche a agi de façon impulsive et irréfléchie, sur l'inspiration du moment. C'est par coïncidence que le livreur de DICOM lui a remis le sac de compensation entre les mains. Il n'y a là aucune préméditation.

L'erreur sur l'absence d'aveu : La directrice générale du CFE a cru que M. Laflèche n'ait pas photocopié les enveloppes de paye alors qu'il avait acquiescé à sa question par un signe de tête qu'elle n'a pas vu.

La nature de l'information divulguée : Tout n'est pas égal dans la protection des renseignements personnels. Il y a des renseignements qui comportent un degré très élevé de sensibilité. Les noms et adresses sont des renseignements plus accessibles que d'autres. D'ailleurs, M. Laflèche avait recueilli les adresses de 17 des 35 employés non syndiqués par l'entremise de collègues de travail, de Canada 411 et du bottin téléphonique.

L'absence de préjudice : La faute du plaignant n'a causé aucun préjudice aux employés dont l'adresse a été communiquée au syndicat. De même, l'employeur n'a subi aucun préjudice. Le fait qu'un certain nombre de ses employés ait été invité à une séance d'information sur les avantages de la syndicalisation et y ait assisté ne peut pas être qualifié de préjudiciable dans un système juridique où le droit d'association fait partie des droits fondamentaux.

Les caractéristiques personnelles du plaignant : L'employeur aurait du tenir compte que le dossier de M. Laflèche est vierge de tout antécédent disciplinaire. Depuis douze (12) ans à l'emploi du Mouvement Desjardins, il a été un employé exemplaire, reconnu comme l'un des meilleurs directeurs de compte du CFE, sans jamais défaillir sur le plan de la confidentialité. Toute récidive de sa part pour une faute de même nature est hautement improbable.

L'absence de rupture du lien de confiance : Le lien de confiance entre l'employeur et M. Laflèche n'est pas rompu puisque le jugement est basé, en grande partie, sur une fausse perception. N'ayant pas vu le mouvement affirmatif de la tête, la directrice générale a cru que M. Laflèche mentait. De plus, elle a attendu un mois avant de le congédier. Tel n'est pas le comportement normal d'une directrice qui dit avoir perdu confiance.

Il est important de noter que M. Laflèche n'a jamais nié les faits. Il a reconnu avoir fait les photocopies et les avoir communiquées au syndicat. Par la voie de son procureur, il a admis avoir commis une faute. L'arbitre a jugé que le congédiement est nettement déraisonnable et que M. Laflèche mérite quand même une sanction ajustée au degré de gravité de sa faute. Il a donc substitué au congédiement une suspension de quatre (4) mois et ordonné sa réintégration puisqu'elle ne présente aucun obstacle insurmontable.

Félicitations au procureur syndical, Me Pierre Gingras, pour son excellent travail de défense des droits auprès des membres du SEPB-575.

À M. Pierre Laflèche, nous souhaitons un fier retour au travail après une période d'absence d'un peu plus de an. Lorsqu'une telle situation nous arrive, nous réalisons toute l'importance de bénéficier d'une équipe de professionnels, spécialisés en droit du travail, pour nous défendre et nous supporter.

Voilà un avantage appréciable qui fait toute la différence.

ÊTRE SYNDIQUÉ ÇA CHANGE PAS LE MONDE, SAUF QUE ...

RECRUTEMENT SYNDICAL

J'y adhère !

L'amélioration et le maintien des conditions de travail et de la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs passent par la négociation des conventions collectives, par la défense des droits ainsi que par un travail constant à l'atteinte d'une justice économique et l'égalité pour toutes et tous.

Ces objectifs sont possibles seulement si les travailleuses et les travailleurs adhèrent au mouvement syndical afin que celui-ci jouisse de syndicats forts. Cette force, nous la puisons dans notre taille et par un « membership » accru.

Notre défi, À TOUTES et À TOUS, est d'assurer la croissance du mouvement syndical en supportant le recrutement de travailleuses et de travailleurs pour le SEPB-Québec et pour l'ensemble de nos sections locales.

Il est crucial de mettre l'accent sur le recrutement de nouveaux membres. En plus de s'aider collectivement, nous aiderons des travailleuses et des travailleurs à obtenir des salaires décents, à contrer l'inégalité, la pauvreté et à

maintenir l'égalité économique, principalement celle des femmes.

Les syndiqués du SEPB-Québec sont les mieux placés afin d'apprécier l'avantage d'être syndiqués et d'appartenir à une organisation progressiste qui a prouvé sa grande efficacité à négocier et à défendre les valeurs fondamentales des travailleuses et des travailleurs du Québec.

C'est pourquoi nous sollicitons votre appui afin que vous soyez les « fers de lance » du recrutement au SEPB-Québec. Vous avez tous des amis, membres de la famille ou connaissances non syndiqués travaillant dans des conditions défailtantes et souvent inacceptables. Vous pouvez LES CONVAINCRA des bienfaits d'être syndiqués et de nous contacter afin d'initier les démarches de syndicalisation dans leur milieu de travail.

C'est important pour eux, c'est important pour nous et c'est important pour vous.

Aidez-nous en nous transmettant les noms de contacts qui permettront un premier pas d'une sensibilisation qui transformera ces travailleuses et ces travailleurs en membre de notre syndicat, en militantes et en militants et surtout en citoyennes et en citoyens socialement impliqués et mobilisés pour la négociation et la défense de leurs conditions de travail. Afin de motiver nos membres, le SEPB verse un montant de 3 \$ par nouvel adhérent découlant d'un contact.

Nous comptons sur votre désir de voir votre syndicat grandir en croissance et en force.

Contactez-nous directement ou par le biais de vos représentants syndicaux.

Solidairement,

Claude Paquet SEPB-Québec

1200, ave. Papineau, bureau 250
Montréal (Qc) H2K 4R5

Téléphone : 514 522-6511
Télécopieur : 514 522-9000
Cell. : 514 236-7372

cpaquet@sepb.qc.ca

Bogidar Pérucich SEPB-Québec

1200, ave. Papineau, bureau 250
Montréal (Qc) H2K 4R5

Téléphone : 514 522-6511
Télécopieur : 514 522-9000
Cell. : 514 239-1044

bperucich@sepb.qc.ca

Un règlement dans les caisses

Un règlement est intervenu à une douzaine de tables de négociation à ce jour. Ce règlement prévoit des améliorations à la convention collective sur des points prioritaires. Voici brièvement le contenu de ces améliorations :

- 1. Horaire flexible :**
Lettre d'entente permettant l'instauration d'un horaire flexible
- 2. Congés parentaux :**
18^e semaine de congé de maternité payée (17 semaines auparavant)
Possibilité de congé partiel au retour du congé de maternité
- 3. Formation :**
Permettre à plus d'employées d'avoir accès aux conditions facilitant la formation (ex. : congés payés pour étudier, remboursement des frais de livres à 100 %)
- 4. Évaluation de rendement :**
Pour les groupes ayant un régime d'évaluation de rendement :
 - 1^{ère} année : minimum de 2 %
 - années subséquentes : l'application d'un tableau garantissant des augmentations de salaire à toutes les employées sauf celles n'ayant pas atteint 40 % des objectifs :

Objectifs atteints	Augmentation
75 % et plus	Satisfaisant
Entre 60 % et 75 %	2 %
Entre 40 % et 60 %	1 %
Moins de 40 %	0 %

De plus, l'employeur a retiré des demandes sur des acquis, par exemple les congés fériés (l'employeur voulait enlever les demi-veilles de Noël et du Jour de l'An).

En résumé, nous pouvons dire que ce règlement répond en grande partie à des priorités exprimées par l'ensemble des membres de notre syndicat. Encore une fois, c'est la solidarité dont a fait preuve l'ensemble des groupes en négociation qui nous permet d'avancer.

Ce cadre de règlement a été établi à la fin du mois de juin. Depuis, il y a eu douze (12) nouveaux règlements sur cette

base et les négociations se poursuivent après la période de vacances dans les autres groupes.

Liste des ententes intervenues :

CP d'Argenteuil	CP Quartier-Latin
CP Mont-Rose – St-Michel	CFE Matane
CP Marigot-de-Laval	CFE Rimouski
CP Montréal-Nord	CP du Vallon
CP. Immaculée-Conception	CP St-Romuald
CP Sallaberry-de-Valleyfield	CP Allard St-Paul
CÉ des Travailleurs unis	

Une lourde perte

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre consœur militante retraitée, Nicole Fauteux, survenue le 17 avril dernier.

Nicole Fauteux avait été présidente de son unité : Caisse populaire Notre-Dame-de-la-Paix de Verdun jusqu'au moment de sa retraite.

En 1990, c'est sous la bannière du SEPB-57, qu'elle participe à titre de membre fondatrice à la création du C.R.U.C. (comité de regroupement des unités de caisses). Nicole était toujours prête à nous aider dans nos diverses campagnes et activités.

Lors du congrès de fondation de notre section locale en 2003, les membres-déléguées ont décerné à Nicole Fauteux le statut de membre honoraire de notre section locale.

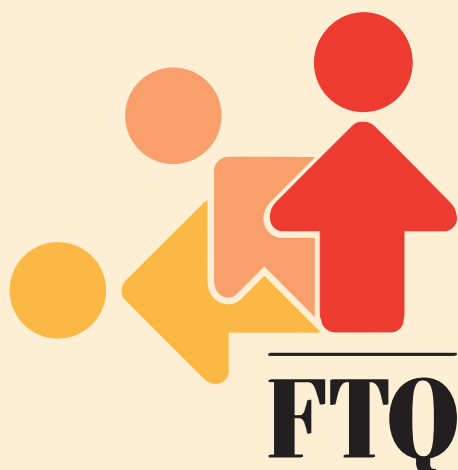
Le 3 mai dernier, jour de la mise en terre de Nicole, plusieurs personnes dirigeantes et militantes de la section locale ont marché et participé à l'activité soulignant le 1^{er} mai. Ce fut une belle occasion pour se remémorer de bons moments partagés avec Nicole.

Salut Nicole, tu resteras dans nos pensées à jamais.

Ta section locale 575

Le délégué et la déléguée sociale (suite)

Chronique pour mieux comprendre leur rôle



Voici en quelques lignes, un résumé du rôle des délégués sociaux et des déléguées sociales.

Résumé

Le rôle des déléguées sociales et des délégués sociaux

Les déléguées sociales et les délégués sociaux sont des personnes ressources qui interviennent dans le cadre syndical. Elles et ils ont pour tâche d'être à l'écoute des collègues en vue d'améliorer la qualité de vie dans nos milieux de travail.

Lorsqu'une personne demande de l'aide, il faut lui assurer un soutien en l'aidant à prendre conscience de son problème; en l'informant des ressources accessibles tant au sein du syndicat que des organismes d'aide qu'on retrouve dans la région, en faisant un suivi pendant sa démarche et en préparant son retour au travail s'il y a absence.

La personne déléguée sociale doit établir une relation d'aide d'égal à égal et conforter, au besoin, les personnes qui demandent de l'aide en évitant d'imposer son point de vue.

Il est important de respecter les personnes qui demandent de l'aide en préservant l'anonymat et la confidentialité des informations personnelles.

La prévention : un réflexe à développer

Il se peut que les personnes ne viennent pas nous voir spontanément. L'écoute, ça peut aussi être une action moins directe : l'écoute, c'est aussi entendre les rumeurs du plancher de travail.

C'est être les yeux et les oreilles de notre milieu de travail : c'est entendre des commentaires pour ou contre quelqu'un, c'est voir des personnes isolées ou exclues, c'est sentir des tensions. Écouter, c'est une action syndicale qui permet d'intervenir pour appuyer quelqu'un, pour préserver l'harmonie d'un département ou d'un service, pour garder la solidarité.

Tout comme en matière de santé sécurité, l'aspect prévention est un important volet de notre action syndicale : on ne se limite pas qu'à la « réparation » des cas problèmes, on essaie de prévenir les situations problèmes, on essaie de prévenir les situations problèmes.

On s'organise

Le réseau de délégués sociaux et de déléguées sociales constitue un outil syndical indispensable. Le SEPB-575

travaille actuellement à la mise sur pied de son réseau. Nous y reviendrons d'ailleurs dans notre prochaine édition.

On ne doit pas jouer avec les droits des femmes

La FTQ s'est engagée dans une vaste campagne de mobilisation pancanadienne contre le projet de loi C-484, intitulé Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels. Depuis sa décriminalisation en 1998, jamais le droit des femmes à l'avortement n'a fait l'objet d'autant de menaces politiques que dans les dernières années, soit depuis que le gouvernement conservateur minoritaire est au pouvoir. Le C-484, ce projet de loi privé, qui vise à faire reconnaître comme crime distinct les dommages causés au fœtus lorsqu'une femme enceinte est victime d'une attaque criminelle, va l'encontre du droit canadien voulant qu'un fœtus devienne un être humain au moment où il est né et complètement sorti, vivant, du ventre de sa mère.

Ce projet de loi a été déposé par un député conservateur et déjà adopté en deuxième lecture à la Chambre des communes au début de mars 2008 (147 voix contre 132). L'intention est claire. La droite canadienne cherche à suivre la même tendance qu'aux États-Unis et ultimement, à recriminaliser le droit des femmes à l'avortement. De plus, trois autres projets de loi privés sont également à l'étude par le Parlement et vont dans le même sens.

À la fin août, le gouvernement Harper annonçait, dans un contexte préélectoral, son intention de

présenter à son tour un projet de loi dont les détails n'ont pas été dévoilés et qui reprendrait en substance le projet de loi C-484. Il semble clair qu'avec la perspective d'une élection à court terme, le gouvernement Harper tentait d'atténuer les insatisfactions autour de ce projet de loi car déjà plusieurs groupes de femmes, de juristes et de médecins se sont ouvertement opposés à son adoption.

Avec le déclenchement des élections fédérales et la dissolution du Parlement, le projet de loi C-484 est automatiquement tombé mais la mobilisation demeure nécessaire car après les élections, le même projet de loi (portant un autre numéro) pourrait être présenté par un autre député.

Il ne faut pas se leurrer, les députés anti-choix qui forment le Causus Pro-

vie au Parlement vont continuer à vouloir restreindre les droits des femmes. Le droit à l'avortement doit donc devenir un enjeu électoral : faisons en sorte que les candidats et candidates s'engagent clairement à ne plus jouer avec les droits des femmes. N'hésitez pas à les interpeller sur le sujet.

Une grande manifestation s'est tenue à Montréal le 28 septembre dernier. Vous pouvez suivre de près ce dossier en visitant le site : www.contrec484.qc.ca.

Il faut continuer de signaler haut et fort que la population ne souhaite pas que le gouvernement joue avec les droits des femmes et n'acceptera aucun recul en matière de droit à l'avortement, droit si chèrement gagné.



Gardez l'œil ouvert...

DES MODIFICATIONS EN VUE!

Le saviez-vous ? Des changements seront apportés au **régime de rentes** et au **régime d'assurance collective** à compter du **1^{er} janvier 2009**.

À l'heure actuelle, vous devriez tous et toutes avoir reçu une enveloppe contenant une trousse d'information regroupant : une brochure d'information abrégée identifiant les changements, un sommaire de chaque régime qui sera en vigueur le **1^{er} janvier 2009** et un aide-mémoire sur l'utilisation du nouveau **site internet des Régimes collectifs Desjardins**.

Il est **important** de prendre connaissance rapidement de ce document afin

que vous puissiez faire des **choix éclairés** particulièrement, en ce qui concerne le régime d'assurance collective. Vous devrez réévaluer vos choix de protections, notamment votre choix d'option du Volet santé pour tenir compte de **l'introduction du Compte de gestion santé**. Un **simulateur de primes** est disponible sur le site internet pour vous permettre d'effectuer différents scénarios de vos besoins et des coûts relatifs aux différentes options.

C'est en **novembre prochain** que vous pourrez modifier vos choix de protection **directement** sur le site internet de Régime collectifs : **www.rcd-dgp.com** . Si vous considérez que vous ne dis-

posez pas de tous les éléments nécessaires pour faire un choix éclairé, n'hésitez pas à demander plus de détails à votre gestionnaire.

En plus du site internet, des informations sont disponibles via le Centre de référence en ressources humaines : pour les caisses, les CFE et les CA : 1-866-322-3237, option 5 pour la Fédération : 1-866-451-2278, option 1

Les employés des sociétés ou institutions sont invités à communiquer avec leur conseiller en avantages sociaux.

C'est important de vérifier vos protections.

Événement à venir

Le colloque du Regroupement des unités de caisses se tiendra à Montréal, à l'hôtel Auberge Universel, les 14 et 15 octobre prochain. Les personnes dirigeantes des unités y feront, entre autre, le bilan de la dernière année. Nous vous en reparlerons dans notre prochaine édition.

NOTE DE LA RÉDACTION

Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas été en mesure de produire les numéros de printemps et d'été de l'Écho syndical 575. C'était bien hors de notre volonté.

Nous sommes actuellement à revoir la formule du journal et de l'ensemble de nos outils de communication. Le but reste le même, vous transmettre une information de qualité et qui répond à vos besoins.

Ne soyez donc pas étonné de constater quelques transformations dans nos prochaines éditions.

N'hésitez pas à nous communiquer vos sujets d'intérêts ou vos idées par courriel à

mireille.fillion@sepb575.qc.ca .



Président par intérim : **Guy Latour**

1200, avenue Papineau, bureau 250
Montréal, Québec H2K 4R5

Tél. : **514-522-6511 • 1-800-561-SEPB**

Télécopieur : **514-522-9000** ou **514-527-5759**

Courriel : **sepb575.desjardins@videotron.net**

Rédactrice et responsable de l'information :

Mireille Fillion

Collaboration :

Lizon Dufour, Claude Paquet, Roger Samuel

Photos :

Mireille Fillion

Mise en page :

Marcel Huot

Impression :

Legris Service Litho inc.

Tirage : **3 800 exemplaires**

Toute production totale ou partielle des articles est permise et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec – ISSN 1708-7554